

■ **ddd Pelet Pierre Etienne**, à Yvonand, démontage, découpage d'ouvrages et toute structure métallique (FOSC du 28.11.2000, p. 8102). Par décision du 8 mai 2003, le Président du Tribunal de l'arrondissement de La Broye et du Nord vaudois a prononcé la faillite du titulaire.

Journal no 6379 du 07.07.2003
(01078620 / CH-550.1.020.176-0)